



DELIBERATION : N° 2023/95

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Arrondissement de TOULOUSE

Commune de LEVIGNAC

Objet : Adhésion à la Fondation du patrimoine

Convocation du : 03-11-2023

Rapporteur : Madame Karine DE MACEDO

Nombre de Membres en exercice : 19

Le 8 novembre 2023 à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Stéphane CHARPENTIER, Maire.

Membres présents (14) : CHARPENTIER Stéphane, GENSSLER Bernard, DE MACEDO Karine, GAILLARD David, MENQUET Céline, SFORZI Olivier, HAAS Nicole, BILBAUT Mathilde, COTTIN Antoine, SENNEGON Stéphane, DUMAS Mélissa, GERVOT Christian, LECLERC Hervé, GUERIN Sébastien.

Etaient absents excusés représentés (2) : SCHULTZ Isabelle donne pouvoir à DE MACEDO Karine, FLAIG Béatrice donne pouvoir à MENQUET Céline.

Membres absents excusés non représentés (3) : DARME Jean-Luc, TEK Delphine, BEAUX BRIFFA Karine.

Nombre de votants : (16)

Secrétaire de séance : GAILLARD David.

Considérant que la Fondation du Patrimoine permet aux Communes de bénéficier d'outils de recherche de mécénats dans le cadre de leurs projets ;

Considérant que la Commune peut être amenée à rechercher différents financements pour la restauration de son patrimoine ;

Considérant que l'adhésion à la fondation du patrimoine s'élève à 200 € pour les communes de moins de trois mille habitants ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'adhésion à la Fondation du Patrimoine ainsi que le montant proposé de 200 €.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette adhésion.

Pour : 16
Contre : 00
Abstention : 00
Ne prend pas part au vote : 00

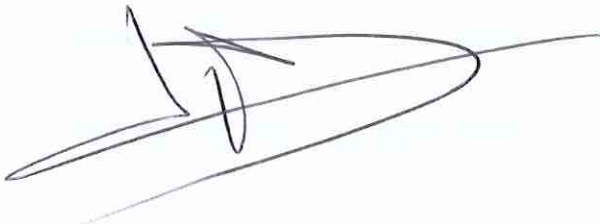
Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 08 novembre 2023

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le secrétaire
David GAILLARD



Le Maire
Stéphane CHARPENTIER



Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>